



Saison 2021-2022

BULLETIN D'INSCRIPTION

Association de randonnée Les Rodaires du Crès

Affiliée à la Fédération Française de Randonnée Pédestre sous le n° 02605

Siret - 44768633800016

22 av St Exupéry 34920 LE CRES

<http://www.rodaires.com>

Présidente A.M. Nutten 06 43 66 13 36

Secrétaire M. Paillet 06 83 59 21 64

1^{ère} ADHÉSION

Nom Prénom..... Né(e) le

Adresse complète (rue, bâtiment) :

Code postal..... Ville

Tél fixe : Portable

E-mail*

* Merci de signaler au bureau tout changement en cours d'année

Profession Retraité(e) oui non

J'ai pris connaissance que la loi n° 84-610 du 16 juillet 1984 fait obligation aux associations d'une fédération sportive d'assurer leur responsabilité civile et celle de leurs adhérents.

Je reconnais qu'outre cette garantie qui me sera acquise, il m'a été proposé une assurance pour couvrir mes propres accidents corporels (formule retenue : I.R.A.), souscrite par l'intermédiaire de la Fédération française de randonnée pédestre.

En outre, je déclare être en bonne condition physique, ne pas suivre de traitement médical pouvant m'interdire la marche notamment en montagne et m'engage à être convenablement équipé(e) pour les activités auxquelles je participerai.

J'autorise **je n'autorise pas** que les informations : profession, adresse, téléphone soient renseignées dans la base de données accessible aux seuls adhérents de l'Association sur le Site Internet.

Cotisations :

♦ **En qualité de MEMBRE** (participant aux randonnées) :

Avec licence FFRP-IRA 54 €

Avec licence et abonnement **Passion Rando (+8€)**... 62 €

Avec licence prise dans un autre club** sans PR 32 €

**Si vous avez déjà réglé votre licence FFRP 2020-2021 auprès un autre Club, inscrivez le nom du Club ci-dessous et adressez-nous, impérativement avant le 1^{er} janvier 2022 la copie de la licence.

.....
♦ **En qualité de SYMPATHISANT**..... 17 €

(permet uniquement la participation aux activités conviviales, et non aux randonnées)

Pour que mon adhésion soit prise en compte,

- Je joins obligatoirement selon les modalités prévues par la Fédération :
 - . un **certificat médical** attestant de la non contre-indication à la pratique de la randonnée pédestre.
Ce document est exigé pour tous compte tenu de la situation sanitaire.
- Je prends connaissance du règlement intérieur et je m'engage à en respecter les clauses.

Fait àLe

Signature obligatoire précédée de la mention « lu et approuvé »